

VILLIERS en DESOEUVRE  
église

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.  
—  
BEAUX-ARTS.  
—  
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

L'église de VILLIERS-en-DESOEUVRE (Eure)

appartenant à la commune de Villiers-Désœuvre

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, <sup>et</sup> au maire de la commune et

10713  
1927

Pour ampliation  
Le Directeur des Beaux-Arts  
Le Chef du Bureau des Monuments  
Historiques.

Paris, le 26 DEC 1927

Pour le Ministre et par délégation spéciale,  
Le Directeur des Beaux-Arts

Paul LÉON



Département :  
EURE  
  
Commune :  
VILLIERS EN DESOEUVRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
EVREUX  
Hôtel des impôts 11 rue Georges  
POLITZER 27021  
27021 EVREUX  
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40  
cdif.evreux@dgif.finances.gouv.fr

Section : D  
Feuille : 000 D 02

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

